



Décision du maire

MDE-2025-008

Date: 25 septembre 2025

Object : Avis écrite de l'approbation des règlements promulgués à la réunion spéciale du Conseil le 25 septembre 2025

En vertu de la Partie VI.1 (Pouvoirs et fonctions du conseil et de sa présidence) de la Loi de 2001 sur les municipalités (la « Loi ») et des modifications apportées au Règlement 530/22 de l'Ontario en vertu de la Loi, je soussigné, Normand Riopel, maire du canton de Champlain, approuve par la présente le règlement suivant adopté lors de la réunion ordinaire du conseil du canton de Champlain du 25 septembre 2025, conformément au paragraphe 284.11(4)(a)(i) de la Loi :

- 2025-62 – Règlement confirmant les procédures du Conseil lors de sa réunion le 25 septembre 2025.

Normand Riopel, Maire

Datée: le 25 septembre 2025